

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

## Entrées offertes saison 2026 (hors animation)



### 1. Organisateur

Le présent jeu concours est organisé par **Les Jardins de Colette**, site géré par la **SPL Brive Tourisme Agglomération**, dont le siège social est situé **34 bis avenue Alsace Lorraine – 19100 Brive-la-Gaillarde** (ci-après « l'Organisateur »).

Adresse du site : **Les Jardins de Colette – 1119 route de Roland Garros – 19240 Varetz.**

### 2. Objet du jeu

Le jeu permet de gagner des **bons d'entrée valables pour la saison 2026, uniquement sur les journées hors tarif animation**, aux Jardins de Colette, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

### 3. Conditions de participation

La participation est gratuite, sans obligation d'achat.

Le jeu est ouvert à toute personne physique :

- majeure (ou mineure avec autorisation d'un responsable légal),
- disposant d'un compte Instagram et/ou Facebook,
- résidant en France (y compris DOM-TOM) ou à l'étranger (lots dématérialisés).

Sont exclues :

- les personnes ayant participé directement à l'organisation du jeu,
- les membres du personnel de l'Organisateur et, plus généralement, toute personne liée à l'organisation du jeu.

### 4. Durée du jeu

Le jeu est ouvert du **jeudi 11 décembre** au **lundi 15 décembre 2025 à 23h59 (heure de Paris)**.

Le tirage au sort aura lieu le **mardi 16 décembre 2025 à 14h**.

### 5. Modalités de participation

Le concours est organisé sur :

- Instagram : **@jardinsdecolette**
- Facebook : **Les Jardins de Colette (Corrèze)**

Pour participer, il faut :

1. Aimer la publication du jeu
2. S'abonner au compte **@jardinsdecolette / Les Jardins de Colette (Corrèze)**
3. Commenter la publication en identifiant un ou plusieurs followers avec qui il aimerait venir.

**Bonus :** partager la publication en story.

- Compte public : la story est comptabilisée automatiquement.
- Compte privé : le participant doit envoyer une **capture d'écran** de la story par message privé au compte **@jardinsdecolette / Les Jardins de Colette (Corrèze)** avant la fin du concours.

Toute participation incomplète, illisible, frauduleuse ou hors délai sera annulée.

## 6. Lots

Il y a **4 gagnants au total** :

- **Instagram : 2 gagnants**
  - **Lot 1 :** 1 bon « Entrée Famille Nombreuse », saison 2026, **hors journées à tarif animation** (valeur 36€)
  - **Lot 2 :** 1 bon « Entrée 2 personnes », saison 2026, **hors journées à tarif animation** (valeur 20€)
- **Facebook : 2 gagnants**
  - **Lot 1 :** 1 bon « Entrée Famille Nombreuse », saison 2026, **hors journées à tarif animation** (valeur 36€)
  - **Lot 2 :** 1 bon « Entrée 2 personnes », saison 2026, **hors journées à tarif animation** (valeur 20€)

## Conditions d'utilisation / validité

- Bons **dématérialisés** (envoi par message privé et/ou email si nécessaire).
- Les bons sont valables **du 04/04/2026 au 01/11/2026 inclus, uniquement sur les journées hors tarif animation.**
- Lots valables uniquement aux **Jardins de Colette (Varetz).**
- Les bons doivent être présentés **sur place** le jour de la visite et imprimés.
- Lots **non remboursables** et non convertibles en espèces.
- **Les bons sont cessibles** : le gagnant peut les offrir à la personne de son choix.

## 7. Désignation des gagnants (tirage au sort)

Le tirage au sort sera effectué le **mardi 16 décembre 2025 à 14h** parmi les participations valides :

- 2 gagnants tirés sur Instagram
- 2 gagnants tirés sur Facebook

Les gagnants seront :

- annoncés en story,
- contactés **uniquement par message privé** via :

- Instagram : **@jardinsdecolette**
- Facebook : **Les Jardins de Colette (Corrèze)**

Sans réponse d'un gagnant sous **7 jours calendaires**, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer le lot à un autre participant.

### **8. Attention aux faux comptes / sécurité**

Des comptes frauduleux peuvent usurper l'identité de l'Organisateur. L'Organisateur n'enverra **jamais** de lien demandant un paiement, un code bancaire ou des informations sensibles.

Les gagnants seront contactés uniquement par :

- Instagram : **@jardinsdecolette**
- Facebook : **Les Jardins de Colette (Corrèze)**

En cas de message suspect, il est recommandé de **bloquer et signaler** le compte.

### **9. Responsabilité**

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable :

- des dysfonctionnements d'Instagram/Facebook,
- de la perte/retard des messages privés,
- d'une participation non enregistrée pour cause technique,
- d'un cas de force majeure empêchant le bon déroulement du jeu.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, écourter, prolonger ou modifier le jeu en cas de nécessité, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

### **10. Données personnelles**

Les informations des participants (identifiant Instagram/Facebook, commentaires, captures d'écran éventuelles) sont collectées uniquement pour :

- gérer le jeu,
- contacter les gagnants,
- envoyer les lots.

Elles ne seront pas utilisées à des fins commerciales ni transmises à des tiers.

Pour exercer vos droits (accès, rectification, suppression), contactez :

**info@lesjardinsdecolette.com**

### **11. Acceptation du règlement**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **12. Décharge Instagram / Facebook**

Cette promotion n'est ni sponsorisée, ni soutenue, ni gérée par Instagram/Facebook, ni associée à Instagram/Facebook.

Les participants dégagent Instagram/Facebook de toute responsabilité.